



Compte Rendu du Point d'actualité
Comité de suivi
Mardi 28 mars 2023



Présents à l'évènement :

Pour l'équipe projet ENGIE / NEOEN :

- Lisa CANTET, Responsable Environnement & Autorisations HORIZEO, ENGIE
- Lionel DEBRIL, Chef de projet, NEOEN
- Maud HARRIBEY, Responsable de la concertation et de la communication HORIZEO, ENGIE
- Bruno HERNANDEZ, Ancien directeur du projet HORIZEO pour ENGIE
- Mathieu LE GRELLE, Directeur développement HORIZEO, ENGIE
- Olivier REMY, Directeur du projet HORIZEO pour ENGIE

Garants de la concertation continue désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

- Philippe BERTRAN
- Aurélie DALLEAS DE DOMINGO

Participants :

- Benoist AULANIER, Communauté de communes de Montesquieu
- Gregory CAZE, CBN Sud-Atlantique
- Laure PREVOT, CCI Nouvelle-Aquitaine
- Marlène COULOMB, Horizon Forêt
- Antoine COURJAUD, Léognan en transition
- Laure CURVALE, Conseil départemental de la Gironde
- Sabrina DUBOURNAIS, CIVB
- Emmanuelle FOURNEYRON, Présidente du Ceser, Nouvelle-Aquitaine
- Corinne MARTINEZ, Communauté de communes de Montesquieu
- Sandrine OUIAZEM, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Cédric PHILIBERT, Observ'ER
- Raphael PRATS, ALEC
- Joëlle RISS, Association pour la Réserve Naturelle Géologique de Saucats
- Frédéric TESSIER, La Brède

MOT INTRODUCTIF

Laurie DUSSARRAT, animatrice générale ouvre la réunion en rappelant le rôle de l'agence NEORAMA dans l'accompagnement de la démarche de concertation du projet HORIZEO et en remerciant les participants pour leur présence à cette rencontre. Le format de cette réunion du COSUI a évolué de deux manières. Compte tenu du faible nombre de demandes de participation en présentiel d'une part, il a été proposé à tous de participer à cet échange en visioconférence. D'autre part, les différentes études étant en cours, il a été proposé comme ordre du jour de réaliser un point d'actualités sur l'avancement du projet.

Bruno HERNANDEZ, ancien directeur du projet HORIZEO pour ENGIE, annonce son départ du projet HORIZEO pour la prise de nouvelles responsabilités, en tant que directeur des opérations au sein d'ENGIE Solutions. Bruno HERNANDEZ a remercié l'ensemble des parties prenantes pour la tenue des nombreux échanges qui ont enrichi le projet et son évolution. Il finit par souhaiter une bonne continuation à l'équipe projet et donne la parole à Olivier REMY, son successeur à la tête du projet pour le compte d'ENGIE.

Olivier REMY, Directeur du projet HORIZEO pour ENGIE, a rejoint le groupe ENGIE en 2002 et fait partie de l'équipe projet HORIZEO depuis 2020, lui permettant de connaître l'historique du projet et notamment du débat public.

Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, Olivier REMY souhaite poursuivre le développement du projet selon les mêmes orientations que jusqu'à présent. Il réaffirme la volonté de maintenir les engagements pris durant le débat public et de poursuivre la réflexion de ce projet en concertation avec les riverains et les parties prenantes.

Le déroulé et les objectifs de la rencontre sont les suivants :

- Faire un retour sur les groupes de travail qui ont eu lieu en janvier 2023 ;
- Faire un point sur l'avancement du projet et des études en cours ;
- Préciser la démarche d'appel à manifestation d'intérêt pour les boisements compensateurs ;
- Faire une mise au point sur l'organisation du Comité de suivi.

1) RETOURS SUR LES PREMIERES RENCONTRES DU COMITE DE SUIVI

- Retour sur la première plénière du Comité de suivi le 1 décembre 2022

Maud HARRIBEY, Responsable concertation et communication du projet HORIZEO, indique que cette première plénière a permis d'échanger sur les modalités d'organisation du Comité de suivi, sur les thématiques de réflexion et sur les parties prenantes à y convier.

A cette occasion, la liste des membres sollicités pour participer au comité de suivi ainsi que leurs retours est présentée comme ci-dessous :

Parties prenantes	Actions
DREAL	Les services de l'Etat sont conviés au CoSui en tant qu'observateurs
ADEME	L'agence Nouvelle-Aquitaine a été sollicitée : pas de retour à ce jour
SDEEG	A été sollicité : pas de retour à ce jour
SYSSO	A été sollicité et a décliné
Observatoire de la faune (FAUNA)	A été sollicité
CNBSA	A été sollicité et participe aujourd'hui au CoSui
Ville du Barp	A été sollicitée et rencontrée par les MOA
Communauté de communes Jalles-Eau-Bourde	Sollicitation en cours
SDIS	Pourraient participer ponctuellement à des GT en fonction des thématiques et à leur convenance
Association d'énergie partagée	Pas d'association identifiée par les MOA
Comité citoyen de gouvernance	Des ateliers citoyens sont organisés dans le cadre de la concertation
Parc naturel régional des Landes de Gascogne	A été convié au Comité de Suivi
BRGM	A été sollicité
Des représentants des riverains	Des associations de riverains sont conviées au Comité de Suivi

- Retour sur les groupes de travail organisés en janvier :

La première plénière du COSUI a également permis d'identifier et de valider ses thématiques d'échanges, qui ont donné lieu à l'organisation de 4 groupes de travail (GT) en janvier 2023.

- **Un GT dédié à la gestion des risques le 11/01 à Saucats**, dont le compte-rendu est consultable sur le lien suivant : <https://horizeo-saucats.fr/wp-content/uploads/2023/04/HORIZEO-CRGTRisques-11012023.pdf>

- **Un GT dédié aux reboisements le 12/01 à Bègles**, dont le compte-rendu est consultable sur le lien suivant : <https://horizeo-saucats.fr/wp-content/uploads/2023/04/HORIZEO-CR-GTReboisements-120123.pdf>
- **Un GT dédié aux retombées pour le territoire le 16/01 à Bègles**, dont le compte-rendu est consultable sur le lien suivant : <https://horizeo-saucats.fr/wp-content/uploads/2023/04/HORIZEO-CR-GTRetombees-160123.pdf>
- **Un GT « Biodiversité » le 17/01 à Bègles**, dont le compte-rendu est consultable sur le lien suivant : <https://horizeo-saucats.fr/wp-content/uploads/2023/04/HORIZEO-CR-GTBiodiversite-170123.pdf>

ECHANGES :

Cédric PHILIBERT : La loi d'accélération des ENR interdit tout défrichement pour la pose de photovoltaïque au sol. Cette mesure impacte-t-elle la réalisation du projet Horizéo ?

Olivier REMY, précise que la loi d'accélération des ENR permet la poursuite des projets en cours dont les dossiers sont déposés dans les 12 mois de sa promulgation. Le dépôt des demandes d'autorisations du projet HORIZEO reste prévu pour 2023 et donc dans le délai des 12 mois prévu par la loi. La loi n'a pas d'effet d'accélération du dépôt des demandes d'autorisations pour le projet.

2) L'AVANCEMENT DU PROJET ET DES ETUDES

Lisa CANTET, Responsable Environnement & Autorisations HORIZEO, ENGIE et Lionel DEBRIL, chef de projet, NEOEN présentent l'état d'avancement des études et les suites envisagées.

Les études des milieux physiques, humains, paysages et risques majeurs :

L'étude environnementale réalisée par ANTEA se poursuit. Concernant le volet paysage, l'équipe projet propose aux riverains deux ateliers d'échange et de travail pour recueillir leurs perceptions du territoire et travailler sur la prise en compte du paysage dans le projet. Dans ce cadre le bureau d'étude ENCIS environnement, composé de paysagistes, animera ces ateliers de travail dont le premier est prévu le 4 avril.

Les études du milieu naturel et zones humides :

Les résultats de ces études ont été présentés par le bureau d'étude au sein du GT biodiversité et ils sont actuellement utilisés pour le travail mené sur l'implantation du projet.

Les études microclimatiques :

Un rendu intermédiaire a été présenté par l'INRAE, dans le cadre de la concertation. Les mesures sont toujours en cours. Durant l'été 2023 une seconde rencontre permettra de présenter des résultats complémentaires.

Les études du risque incendie :

Le bureau d'études Efectis mène actuellement des études et des tests sur l'inflammabilité des panneaux photovoltaïques qui sont rassurants. L'étude est toujours en cours, une présentation sera faite au cours de l'été, dans le cadre de la concertation.

Les études hydrauliques et hydrogéologiques :

La méthodologie a été expliquée dans le cadre du GT « Risques » de janvier. Les piézomètres et sondes hydrologiques sont toujours en place et permettent de poursuivre les relevés. Des simulations sont en cours et feront l'objet d'une future présentation dans le cadre de la concertation.

L'incidence sur les concentrations en métaux du sol :

Une étude est en cours et les résultats pourront être présentés dans le cadre de GT « Risques ».

L'étude « foncière » :

Cette étude, lancée il y a quelques semaines et confiée à un bureau d'études, a pour but de déterminer les effets éventuels de l'implantation d'un projet solaire à proximité d'habitations, sur le prix du foncier.

Pour rappel, les études concernant le microclimat, l'incidence sur les concentrations en métaux du sol ainsi que l'étude foncière, ne sont pas des études réglementaires mais résultent de demandes issues du débat public

ECHANGES :

Grégory CAZE : Les résultats intermédiaires de l'étude sur les milieux naturels présentés lors du GT de janvier sont-ils consultables ?

Lisa CANTET, a précisé que les comptes-rendus des GT étaient en ligne sur le site internet du projet. En réponse à un besoin de détails et d'explications supplémentaires, l'équipe projet se tient à disposition pour l'organisation de réunions dédiées.

3) L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTITUTION DE BOISEMENTS COMPENSATEURS

Mathieu LE GRELLE, Directeur de développement pour **ENGIE**, précise les contours de l'appel à manifestation (AMI) d'intérêt et ses caractéristiques. Il rappelle que l'objectif de cette démarche était bien de compenser deux fois ce qui serait autorisé au défrichement. Ce dispositif est un mode de présélection des candidats qui vaut pré-information pour une consultation et publicité des surfaces souhaitées à reboiser. La pré-sélection des candidats s'effectuera sur la base d'un cahier des charges initié dans le cadre du GT « Boisements » et qui sera validé avec les parties prenantes de ce groupe de travail.

Les cibles de l'AMI concernent les personnes propriétaires de droit privé ou public, notamment les coopératives forestières, des gestionnaires, des groupements forestiers, agricoles ou ruraux et des collectivités.

Les surfaces qui seront éligibles concernent :

- Les surfaces non forestières (friches, déprises agricoles) ou les surfaces forestières en impasse sylvicoles (tempête 1999 et 2009) ;
- Les surfaces préférentiellement situées dans le même département et dans la même région forestière que le terrain qui serait autorisé au défrichement ;
- Des surfaces supérieures à 1 ha ;
- Des parcelles n'ayant jamais perçu de subventions (européenne, nationale, régionale).

Les parcelles reboisées dans le cadre de cet AMI, seront dotées d'un règlement technique de gestion ou d'un plan simple de gestion pour garantir une durabilité forestière.

Concernant le choix des essences forestières, la réglementation impose le reboisement de la même essence que celle défrichée, avec une tolérance d'une diversification de 20% maximum.

L'équipe projet HORIZEO s'engage à respecter la mise en œuvre des obligations de résultats, à savoir :

- Un reboisement obligatoire dans un délai de 3 ans selon autorisation ou suivant la mise en service du projet ;
- Un programme de travaux d'entretien de 5 ans pour suivre la qualité de la replantation.

ECHANGES :

Raphaël PRATS : Si les services de l'Etat retiennent un taux de compensation en boisement plus important que ce qui est prévu (coefficient multiplicateur de deux), le complément sera-t-il une valorisation financière ?

Mathieu LE GRELLE, rappelle que les maîtres d'ouvrage se sont engagés à reboiser physiquement à minima le double de la surface autorisée. Si un coefficient supérieur était imposé par les services de l'Etat, deux options pourraient être étudiées :

- l'AMI pourrait avoir proposé des solutions en ce sens (en prévoyant par avance un scénario de reboisement plus important),
- le fonds de compensation bois et forêt mis à disposition par l'Etat pourrait être mobilisé.

4) LA POURSUITE DU COMITE DE SUIVI

- Le calendrier prévisionnel du projet (annexe 1) :

Olivier REMY, présente le calendrier prévisionnel du projet en rappelant que la période actuelle porte sur la phase d'études environnementales, qui permet de construire le dossier de demandes d'autorisations. L'objectif de mise en service progressive est prévu en 2026-2027 avec un début des travaux fin 2025. Le dépôt des demandes d'autorisations est prévu en 2023.

- Le calendrier prévisionnel de la concertation (annexe 2) :

Maud HARRIBEY, présente le calendrier de la concertation à date, en rappelant la présence de pages dédiées aux dispositifs de concertation sur le site internet du projet.

La prochaine rencontre de concertation sera un atelier citoyen dédié à l'insertion paysagère du projet et aura lieu à la salle des fêtes de Saucats le 4 avril prochain. Deux autres ateliers citoyens seront prévus en mai et juillet pour poursuivre la réflexion sur ce sujet et sur la thématique des risques.

Des permanences mobiles sont également envisagées sur mai, juin et juillet pour venir à la rencontre des citoyens sur des lieux de passage à Saucats et sur les communes adjacentes au projet.

Enfin, un temps fort d'information du public est prévu en septembre 2023 avant le dépôt des demandes d'autorisations pour pouvoir présenter le projet tel qu'il sera déposé.

- Le calendrier de travail du Comité de suivi (annexe 3) :

Le calendrier de travail avec le comité de suivi a été imaginé en tenant compte des estimations faites concernant la disponibilité des résultats des études en cours. L'option de reconduire un groupe de travail est valable pour l'ensemble des thématiques. Une option étant déjà pré-fléchée en juillet au sujet de la biodiversité. Bien que le calendrier affiche les étapes de concertation prévues jusqu'à octobre, Maud HARRIBEY tient à rappeler que la concertation préalable et les rencontres ne s'arrêteront pas à octobre 2023 et iront bien au-delà du dépôt des demandes d'autorisations.

ECHANGES :

Benoist AULANIER : Comment demander des autorisations aussi tôt sachant que les études sur les îlots de chaleur et les études hydrauliques ne seront pas effectuées sur des temps significatifs avec une représentativité intéressante ? Comment concilier cette fenêtre de mesures et le calendrier ?

Lisa CANTET confirme la pertinence des études menées sur des pas de temps cohérents. Les conditions météorologiques de l'été 2022, certes atypiques, ont montré des résultats dans des conditions des plus défavorables. Par ailleurs, les mesures se sont poursuivies tout l'hiver et se poursuivront au printemps, livrant d'autres aspects sur les échanges de flux de chaleur qui compléteront le dossier.

Concernant l'étude hydraulique et hydrogéologique, les mesures sont encore en cours et auront été réalisées in fine sur une période d'un an. Si, durant cette période, des manques sont observables au sujet des données de très hautes eaux, le bureau d'études mobilisera les données historiques pour effectuer les modélisations.

Cédric PHILIBERT : En tenant compte de la promulgation de la loi qui permet le dépôt des demandes jusqu'au 10 mars 2024. Dans le cas où la préfecture demande des modifications, la demande sera-t-elle toujours faite à temps ? Un projet modifié sera-t-il possible dans la continuité ? Par ailleurs, une variante avait été proposée avec un choix de trackers qui semblerait plus favorable à la biodiversité, qu'en est-il ?

Mathieu LE GRELLE, précise que la loi permet de finaliser tout projet lancé avant promulgation de la loi. Les demandes d'autorisations peuvent être déposées dans un délai de 12 mois à partir de la promulgation. Lorsque le dossier sera déposé, celui-ci ne sera pas figé et sera susceptible d'évoluer à la marge.

Concernant les technologies favorisant la biodiversité, aujourd'hui il n'est pas démontré que des trackers augmentent la biodiversité. Aucun retour d'expérience probant n'a été communiqué ni partagé à ce sujet. Mathieu LE GRELLE précise que l'équipe projet cherche à conjuguer une gestion orientée pour la biodiversité avec les prescriptions du SDIS qui recommandent des tontes courtes pour éviter la présence de combustibles sous les panneaux.

Marlène COULOMB : La loi du 10 mars relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables interdit les installations solaires dès lors qu'elles nécessitent d'abattre des arbres. Ce projet est-il légitime ?

Olivier REMY, rappelle que le projet s'inscrit pleinement dans le contexte réglementaire et légal en vigueur. HORIZEO est un projet permettant une avancée pour la transition énergétique tout en étant respectueux de l'environnement.

Benoist AULANIER : Les conditions de développement de la biodiversité ainsi que le risque incendie s'apprécient en fonction de la hauteur et de l'espacement des panneaux. Y'a-t-il des informations disponibles sur les hauteurs et les écartements des panneaux ?

Lisa CANTET, indique que le projet n'est pas à ce stade de la réflexion et qu'aucun plan masse du projet n'est actuellement disponible. Les maîtres d'ouvrage traitent actuellement la séquence « éviter ».

Raphaël PRATS : L'ensemble des boisements compensateurs sera-t-il sécurisé au moment de la demande d'autorisation environnementale ?

Mathieu LE GRELLE, informe que la réglementation prévoit que le choix de la mise en place d'un boisement compensateur ou d'un fonds de compensation intervienne un an après la délivrance des autorisations. L'équipe projet anticipe ce reboisement avec le conventionnement de l'AMI.

Cédric PHILIBERT : A quel moment la recherche de PPA sera effectuée pour sécuriser le projet ?

Mathieu LE GRELLE, explique que l'équipe projet est sollicitée de manière récurrente par des clients qui souhaitent acheter l'énergie. Pour autant, elle souhaite travailler sur des projets tangibles, autorisés (avec un permis) avec un prix de l'énergie assorti. La phase pour commercialiser se présentera au moment du dépôt du dossier.

Benoist AULANIER : Quelle technologie est-elle prévue pour l'unité de stockage ?

Lionel DEBRIL, indique que la technologie employée sera bien du lithium-ion, mais que cette technologie se décompose elle-même en plusieurs technologies, qui dépendent notamment de la composition des électrodes. Ce sont ces composantes qui génèrent des comportements de batteries différents. Lionel DEBRIL précise que le choix est en cours et sera communiqué en temps voulu.

Benoist AULANIER : Le projet AMARENCO et son avancement est-il de nature à faire changer le projet HORIZEO ?

Lionel DEBRIL, précise que le projet d'AMARENCO ne modifiera pas HORIZEO car ces deux projets sont complémentaires. La localisation du projet AMARENCO n'aura pas d'incidence sur l'utilité des batteries sur cette localisation.

ECHANGES ET RETOURS SUR LES MODALITES DES GT :

Les participants ont souhaité le maintien ou l'ajout des modalités suivantes :

- Le partage et l'envoi des études et des présentations en amont des rencontres pour faciliter l'appropriation des données et favoriser la participation. A ce sujet, l'équipe prend note du besoin mais précise que les études non finalisées peuvent difficilement être transmises ;
- Organiser davantage de réunions et de préférence à Saucats en présentiel ;
- Le CBNSA souhaite avoir connaissance des synthèses de connaissances, des protocoles et des méthodes utilisées pour la réalisation des inventaires de biodiversité afin de réorienter si besoin la bonne prise en compte des enjeux ;
- Des formats mixtes (présentiel/distanciel) ;
- La poursuite des réunions prévues en début de soirée.